

Ville de Saint-Gabriel

MRC de D’Autray

Procès-verbal de la **séance ordinaire** du conseil de la Ville de Saint-Gabriel, tenue le **7 avril 2025** à 20 h, à la salle du conseil municipal située au 45, rue Beausoleil.

Sont présents : Monsieur Gaétan Gravel, maire
Madame Julie Croisetière, conseillère n° 1
Monsieur Richard Blouin, conseiller n° 3
Madame Sylvie St-Georges, conseillère n° 4
Monsieur Christian Paquin Coutu, conseiller n° 5
Monsieur Stephen Subranni, conseiller n° 6

Sont aussi présents : Monsieur Michel St-Laurent, directeur général et greffier

Public : 7 personnes représentant le public

Absences motivées :

093-04-2025 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les conseillers présents forment quorum sous la présidence du maire, Gaétan Gravel, qui agit à titre de président d’assemblée et Michel St-Laurent, à titre de greffier d’assemblée.

Il est proposé par Julie Croisetière
Appuyé par Sylvie St-Georges
Et résolu à l’unanimité :

QUE la séance ordinaire du conseil du 7 avril 2025 soit ouverte à 20 h.

094-04-2025 2. ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Stephen Subranni
Appuyé par Sylvie St-Georges
Et résolu à l’unanimité :

QUE l’ordre du jour de cette rencontre du 7 avril 2025 soit et est adopté tel que présenté, en ajoutant les points suivants :

- 13.1 Promesse d’achat – Lot 3 044 121
- 13.2 Demande de PIIA – 5 827 813
- 13.3 Avis de motion du règlement CV. 608 – Modification au règlement de zonage
- 13.4 Dépôt du premier projet de règlement CV. 608 – Modification au règlement de zonage
- 13.5 Avis de motion du règlement CV. 609 – Modification du règlement sur les PIIA
- 13.6 Dépôt du premier projet de du règlement CV. 609 – Modification du règlement sur les PIIA

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

095-04-2025 3.1 Séance ordinaire du 3 mars 2025 et séance extraordinaire du 1^{er} avril 2025

Il est proposé par Christian Paquin Coutu

Appuyé par Julie Croisetière

Et résolu à l'unanimité :

QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 mars 2025 et du 1^{er} avril 2025 soient et sont adoptés tel que présenté.

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

096-04-2025 4.1 Proposition d'affaires de Gestar – Logiciel Documentik GID

ATTENDU QU'il est nécessaire de réorganiser la gestion documentaire de la ville afin qu'elle soit plus fonctionnelle;

ATTENDU QUE la ville et la Municipalité de Saint-Norbert partagent un poste d'agent administratif et développement du territoire local dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité (rés. 357-12-2024);

Il est proposé par Sylvie St-Georges

Appuyé par Christian Paquin Coutu

Et résolu à l'unanimité :

QUE la ville accepte la proposition d'affaires de Gestar, soit **16 595 \$** (taxes en sus, si applicable) pour le logiciel Documentik GID;

QUE ce montant soit pris dans le fonds de roulement, remboursement sur trois ans.

097-04-2025 4.2 Dénonciation au gouvernement du Québec en lien avec l'absence d'ajustement financier de certains programmes destinés aux municipalités en raison de la situation économique actuelle

CONSIDÉRANT QUE plusieurs programmes du gouvernement du Québec destinés aux municipalités ne sont pas indexés, malgré la situation économique actuelle;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs programmes du gouvernement du Québec destinés à l'entretien des routes municipales ne sont pas indexés et ont même connus une légère baisse alors que les coûts d'entretiens ont explosé depuis la pandémie de COVID;

CONSIDÉRANT QUE cela a un impact direct sur l'augmentation importante de la charge fiscale globale des contribuables et sur les capacités financières des municipalités, des MRC du Québec, puisque ces dernières doivent composer avec une hausse importante des coûts, pour la réalisation de projets et le maintien des services à la population;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités sont responsables de faire des budgets équilibrés, lesquels doivent tenir compte de la capacité de payer de leurs citoyennes et citoyens;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec doit agir afin de régulariser la situation notamment en rétablissant le financement destiné aux municipalités à un niveau acceptable, compte tenu de la situation économique actuelle;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par Stephen Subranni
Appuyé par Julie Croisetière
Et résolu à l'unanimité :

QUE ce conseil demande au gouvernement du Québec de régulariser le financement des programmes destinés aux municipalités et aux MRC, notamment en prévoyant un financement adéquat, tenant compte de l'inflation et des changements qu'elles subissent parfois;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise au premier ministre du Québec, monsieur François Legault, à la ministre des Affaires municipales, madame Andrée Laforest ainsi qu'à la débuté de notre territoire, madame Caroline Proulx;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise également aux MRC du Québec de même qu'aux municipalités locales de notre territoire pour appui.

5. CORRESPONDANCE

DÉPÔT 5.1 Dépôt de la correspondance au 31 mars 2025

Le greffier dépose le bordereau des correspondances reçues au 31 mars 2025 :

- Aucune correspondance

6. FINANCES

DÉPÔT 6.1 Dépôt de l'état des revenus et dépenses au 31 mars 2025

Le greffier dépose l'état des revenus et dépenses au 31 mars 2025.

098-04-2025 6.2 Comptes à payer au 31 mars 2025

Il est proposé par Sylvie St-Georges
Appuyé par Christian Paquin Coutu
Et résolu à l'unanimité :

QUE les comptes à payer au 31 mars 2025, des chèques numéros 9135 à 9172 totalisant **113 796.62 \$** soient et sont adoptés;

QUE les comptes à payer pour les dépenses incompressibles au 30 mars 2025, des chèques numéros 9107 à 9134 incluant les prélèvements mensuels des numéros 6075 à 6108 totalisant **205 869.17 \$** soient et sont adoptés;

QUE le maire, Gaétan Gravel, et la trésorière, Mireille Bibeau, soient et sont autorisés à signer les chèques à cet effet.

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

099-04-2025 7.1 Présence des cadets – Saison estivale 2025

Il est proposé par Richard Blouin
Appuyé par Stephen Subranni
Et résolu à l'unanimité :

QUE les membres de ce conseil acceptent l'entente avec la MRC de D'Autray pour que la ville obtienne le service des cadets policiers pendant la saison estivale 2025, soit deux à

temps partiel en collaboration avec les municipalités voisines, à 50 % de leurs tâches pour une somme de **6 400 \$**,

QUE le maire, monsieur Gaétan Gravel, et le directeur général, monsieur Michel St-Laurent, soient autorisés à signer ladite entente.

100-04-2025 7.2 Offre d'achat pour le terrain de la caserne au nom de la Régie intermunicipale de la Caserne de Brandon

ATTENDU QU'une offre d'achat a été faite au nom de la Ville de Saint-Gabriel pour le terrain situé sur le lot 3 506 520 afin de construire la nouvelle caserne de la Régie intermunicipale de la Caserne de Brandon (rés. 089-03-2024);

ATTENDU QUE depuis la signature de cette offre d'achat, la Régie intermunicipale de la Caserne de Brandon a été constituée et a reçu toutes les autorisations nécessaires de la part du MAMH.

Il est proposé par Sylvie St-Georges

Appuyé par Julie Croisetière

Et résolu à l'unanimité :

QUE ce conseil accepte de remplacer le nom de la Ville de Saint-Gabriel par celui de la Régie intermunicipale de la Caserne de Brandon dans l'offre d'achat du terrain situé sur le lot 3 506 520 puisque celle-ci est définitivement reconnu par le MAMH et devient la nouvelle acheteuse.

8. VOIRIE – TRANSPORT & TRAVAUX PUBLICS

101-04-2025 8.1 Demande au MTQ – Signalisation sonore à l'intersection des rues Saint-Gabriel et Dequoy

ATTENDU la demande de monsieur Daniel Soucy, attaché politique de la députée de Berthier, madame Caroline Proulx, concernant la demande d'un citoyen, monsieur Jean Boulanger;

ATTENDU QUE monsieur Boulanger, qui est malvoyant, a fait part à madame Proulx de ses préoccupations concernant la sécurité piétonnière à l'intersection des rues Saint-Gabriel et Dequoy, notamment en lien avec l'absence de signalisation sonore adaptée aux personnes en situation d'handicap.

Il est proposé par Stephen Subranni

Appuyé par Richard Blouin

Et résolu à l'unanimité :

QUE le directeur des travaux publics, monsieur Simon Gariépy, soit autorisé à déposer une demande auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec (MTQ) afin que ces derniers procèdent à l'installation de signalisation sonore à l'intersection des rues Saint-Gabriel et Dequoy.

9. HYGIÈNE DU MILIEU

102-04-2025 9.1 Mandat à GBI – Demande d’avenant pour des services environnementaux additionnels

ATTENDU QU’un mandat a été octroyé à GBI pour les services environnementaux pour la phase I et la caractérisation écologique au 880, chemin de la Pompe;

ATTENDU QUE la demande d’avenant de GBI pour des services environnementaux additionnels.

Il est proposé par Richard Blouin

Appuyé par Sylvie St-Georges

Et résolu à l’unanimité :

QUE les membres de ce conseil autorisent Simon Gariépy, directeur des travaux publics, à accepter la demande d’avenant de GBI pour des services environnementaux additionnels pour dossier Primeau au montant de **4 300 \$** plus les taxes et les dépenses applicables.

10. SANTÉ, BIEN-ÊTRE ET QUALITÉ DE VIE

103-04-2025 10.1 Soutien au programme particulier (PPP) de l’École secondaire Berman

ATTENDU QUE l’École secondaire Berman souhaite mettre en place un nouveau programme particulier (PPP) visant à enrichir l’offre éducative pour les élèves du pôle Brandon;

ATTENDU QUE ce programme offrira aux élèves une opportunité d’apprentissage adaptée à leurs intérêts et aspirations, contribuant ainsi à leur réussite scolaire et à leur engagement envers leur milieu;

ATTENDU QUE la mise en place de ce programme nécessitera un soutien financier de la part des municipalités du pôle Brandon, basé sur le nombre d’élèves participants provenant de chaque municipalité;

ATTENDU QUE la réussite de ce programme dépend du nombre d’élèves participants, ce qui impliquera une estimation des besoins financiers en fonction de la participation des élèves de la municipalité.

Il est proposé par Stephen Subranni

Appuyé par Christian Paquin Coutu

Et résolu à l’unanimité :

QUE la ville soutienne le développement du programme particulier (PPP) de l’École secondaire Berman et s’engage à contribuer financièrement selon le nombre d’élèves inscrits provenant de son territoire, sous réserve des modalités budgétaires et administratives convenues entre les parties concernées;

QUE ce soutien financier sera accordé selon un modèle flexible, visant à assurer la couverture des besoins pédagogiques et matériels, tout en prenant en compte l’évolution de la participation au programme au fil des années.

104-04-2025 10.2 Contribution financière – Coopérative de solidarité santé du Grand Brandon

CONSIDÉRANT QUE la ville contribue annuellement à un montant de **20 \$** par résident pour une période de cinq (5) ans, soit de 2022 à 2026 inclusivement (rés. 062-03-2022).

Il est proposé par Richard Blouin

Appuyé par Stephen Subranni

Et résolu à l'unanimité :

QUE les membres de ce conseil autorisent la ville à effectuer un paiement de **20 \$** par résidents, soit **54 800 \$**, auprès de la Coopérative de solidarité santé du Grand Brandon pour l'année 2025.

105-04-2025 10.3 Demande d'aide financière – Club de course de l'École secondaire Bermon

ATTENDU QUE l'École secondaire Bermon sollicite la participation de la Ville de Saint-Gabriel pour aider à financer les activités du Club de course Bermon;

ATTENDU QUE le comité en charge d'évaluer les demandes de dons et de commandites a accueilli favorablement cette demande pour la somme de **2 500 \$**, représentant l'inscription au Club de course Bermon de 10 élèves demeurant sur le territoire de la ville.

Il est proposé par Richard Blouin

Appuyé par Christian Paquin Coutu

Et résolu à l'unanimité :

QUE les membres de ce conseil autorisent la trésorière à verser une contribution financière de **2 500 \$** à l'École secondaire Bermon.

106-04-2025 10.4 Demande d'aide financière 2025-2028 – Travail de rue Secteur Brandon

ATTENDU l'importance de poursuivre le projet de Travail de rue Secteur Brandon pour les quatre prochaines années, celui-ci étant nécessaire pour l'amélioration de la qualité de vie des citoyens de la ville et des environs.

Il est proposé par Christian Paquin Coutu

Appuyé par Sylvie St-Georges

Et résolu à l'unanimité :

QUE ce conseil s'engage à maintenir sa contribution financière à la hauteur de **10 000 \$** par année, et ce, jusqu'en 2028, afin d'assurer la continuité du projet de Travail de rue Secteur Brandon.

Motion de félicitations aux travailleurs de rue pour le beau travail accompli dans l'ombre afin de porter assistance à notre communauté.

11. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ENVIRONNEMENT

107-04-2025 11.1 Adoption du rapport de l'urbaniste au 31 mars 2025

Il est proposé par Sylvie St-Georges
Appuyé par Julie Croisetière
Et résolu à l'unanimité :

QUE les membres de ce conseil acceptent le rapport de l'inspecteur en urbanisme, incluant l'émission des permis et demandes diverses, de même que le rapport du Comité Consultatif d'Urbanisme, pour la période couvrant les rencontres de ce comité jusqu'au 31 mars 2025.

108-04-2025 11.2 Demande de dérogation mineure – 75 rue Saint-Gabriel

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure 2025-008 pour le 75, rue Saint-Gabriel (matricule 1328-80-3487) autoriserait l'installation d'une enseigne murale d'une superficie de 2.97 mètres carrés malgré l'article 81.4.1 b) du règlement de zonage numéro CV. 195 de la Ville de Saint-Gabriel autorisant soixante-dix centimètres carrés (70 cm²) pour chaque mètre linéaire du mur ou marquise autorisé;

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme au plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la demande ne présente aucune contrainte au niveau de la sécurité et de la santé publique, de la protection de l'environnement et du bien-être général;

CONSIDÉRANT QUE la demande ne porte pas atteinte à la jouissance de propriété des propriétaires voisins;

CONSIDÉRANT QUE la réglementation en vigueur mérite des ajustements;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande unanimement au conseil d'accepter la présente demande de dérogation mineure en ce qui a trait à l'installation de l'enseigne murale tel que présentée.

ATTENDU QU'un avis public relatif à cette dérogation mineure a été publié le 21 mars 2025;

ATTENDU QUE suite à l'invitation, aucune personne intéressée ne s'est fait entendre par le conseil relativement à cette demande.

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par Sylvie St-Georges
Appuyé par Julie Croisetière
Et résolu à l'unanimité :

QUE les membres de ce conseil acceptent la demande de dérogation mineure 2025-008 pour le 75, rue Saint-Gabriel (matricule 1328-80-3487), autorisant l'installation d'une enseigne murale d'une superficie de 2.97 mètres carrés malgré l'article 81.4.1 b) du règlement de zonage numéro CV. 195 de la Ville de Saint-Gabriel autorisant soixante-dix centimètres carrés (70 cm²) pour chaque mètre linéaire du mur ou marquise autorisé.

109-04-2025 11.3 Adoption du règlement CV. 604 – Modification du règlement de lotissement CV. 196 relatif aux contributions à des fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels

ATTENDU QU'un avis de motion et dépôt du premier projet ont été donnés pour le projet de règlement CV. 604 et lequel porte sur une modification au règlement CV. 196 intitulé

« Règlement de lotissement de la Ville de Saint-Gabriel » relatif aux contributions à des fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation pour le règlement CV. 604 a eu lieu le 7 avril 2025.

Il est proposé par Stephen Subranni
Appuyé par Julie Croisetière
Et résolu à l'unanimité :

QUE le règlement CV. 604 portant sur une modification au règlement CV. 196 intitulé : « Règlement de lotissement de la Ville de Saint-Gabriel » relatif aux contributions à des fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels soit adopté tel que présenté.

110-04-2025 11.4 Adoption du règlement CV. 606 – Modification du règlement administratif CV. 376 relatif aux normes d'émission de permis de construction et de certificat d'autorisation pour remblai et déblai

ATTENDU QU'avis de motion et dépôt du premier projet ont été donnés pour le projet de règlement CV. 606 et lequel porte sur une modification du règlement CV. 376 intitulé : « Règlement administratif relatif au règlement de zonage, de lotissement et de construction » concernant les normes d'émission de permis de construction et de certificat d'autorisation pour remblai et déblai;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation pour le règlement CV. 606 a eu lieu le 7 avril 2025.

Il est proposé par Richard Blouin
Appuyé par Stephen Subranni
Et résolu à l'unanimité :

QUE le règlement CV. 606 portant sur une modification du règlement CV. 376 intitulé : « Règlement administratif relatif au règlement de zonage, de lotissement et de construction » concernant les normes d'émission de permis de construction et de certificat d'autorisation pour remblai et déblai, soit adopté tel que déposé.

111-04-2025 11.5 Adoption du règlement CV. 607 – Modification du règlement CV. 180 relatif au plan d'urbanisme

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Gabriel a adopté le règlement CV. 180 relatif au plan d'urbanisme;

ATTENDU QUE le conseil de la Ville de Saint-Gabriel a le pouvoir, en vertu de la loi, de modifier son plan d'urbanisme;

ATTENDU les pouvoirs conférés par la *Loi de l'Aménagement et l'Urbanisme*;

ATTENDU QU'avis de motion et dépôt du premier projet ont été donnés pour le projet de règlement CV. 607 et lequel porte sur une modification au règlement CV. 180 intitulé : « Plan d'urbanisme de la Ville de Saint-Gabriel » dont l'effet est de redélimiter la zone conservation et industrielle;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation pour le règlement CV. 607 a eu lieu le 7 avril 2025.

Il est proposé par Sylvie St-Georges
Appuyé par Stephen Subranni
Et résolu à l'unanimité :

QUE le règlement CV. 607 portant sur une modification au règlement CV. 180 intitulé : « Plan d'urbanisme de la Ville de Saint-Gabriel » dont l'effet est de redélimiter la zone conservation et industrielle soit adopté tel que déposé.

112-04-2025 11.6 Adoption du second projet de règlement CV. 605 – Modification du règlement de zonage CV. 195 relatif aux contributions à des fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels, aux normes de remblais et déblais, aux dates de garage temporaire et modifiant les usages en zone C-06 et C-08

ATTENDU QU'avis de motion et dépôt du premier projet ont été donnés pour le projet de règlement CV. 605 et lequel porte sur une modification au règlement CV. 195 intitulé « Règlement de zonage de la Ville de Saint-Gabriel » relatif aux contributions à des fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels, aux normes de remblais et déblais, aux dates de garage temporaire et modifiant les usages en zone C-06 et C-08;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation pour le règlement CV. 605 a eu lieu le 7 avril 2025.

Il est proposé par Stephen Subranni
Appuyé par Richard Blouin
Et résolu à l'unanimité :

QUE le second projet de règlement CV. 605 portant sur une modification au règlement CV. 195 intitulé « Règlement de zonage de la Ville de Saint-Gabriel » relatif aux contributions à des fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels, aux normes de remblais et déblais, aux dates de garage temporaire et modifiant les usages en zone C-06 et C-08 soit adopté tel que déposé.

12. SPORTS ET LOISIRS, CULTURE ET TOURISME

113-04-2025 12.1 Embauche de préposées à la guérite de la plage – Saison estivale 2025

Il est proposé par Christian Paquin Coutu
Appuyé par Julie Croisetière
Et résolu à l'unanimité :

QUE les membres de ce conseil acceptent l'embauche de préposées à la guérite de la plage pour la saison estivale 2025, soit :

- Alyson Pelland à **16.75 \$ / h** (2^e année);
- Jézabel Baillargeon à **16.50 \$ / h** (1^{re} année);
- Nelly Buisson à **16.50 \$ / h** (1^{re} année).

114-04-2025 12.2 Embauche de préposés à l'entretien de la plage – Saison estivale 2025

Il est proposé par Christian Paquin Coutu

Appuyé par Sylvie St-Georges

Et résolu à l'unanimité :

QUE les membres de ce conseil acceptent l'embauche de préposés à l'entretien de la plage pour la saison estivale 2025, soit :

- Olivier Charette à **16.50 \$ / h** (1^{re} année);
- Mathys Avon à **16.50 \$ / h** (1^{re} année);
- Raphael Dupuis à **16.50 \$ / h** (1^{re} année);
- Kévin Lemaignan à **16.50 \$ / h** (1^{re} année);
- Maverick Munari à **16.50 \$ / h** (1^{re} année).

115-04-2025 12.3 Embauche d'une gestionnaire de plage – Saison estivale 2025

ATTENDU l'appel de candidature pour le poste de gestionnaire de plage pour la saison estivale 2025;

ATTENDU les recommandations du comité de sélection formé de Michel St-Laurent, directeur générale et greffier, et de Simon Gariépy, directeur des travaux publics.

Il est proposé par Sylvie St-Georges

Appuyé par Stephen Subranni

Et résolu à l'unanimité :

QUE les membres de ce conseil autorisent l'embauche de Béatrice Corriveau à titre de gestionnaire de plage pour la saison estivale 2025;

QUE monsieur Michel St-Laurent soit mandaté pour signer, pour et au nom de la Ville de Saint-Gabriel, le contrat de travail.

116-04-2025 12.4 Demande d'aide financière – Club FADOQ St-Gabriel

ATTENDU QUE le Club FADOQ St-Gabriel sollicite la participation de la Ville de Saint-Gabriel pour aider à financer leurs activités régulières et leurs sorties pour l'année 2025;

ATTENDU QUE le comité en charge d'évaluer les demandes de dons et de commandites a accueilli favorablement cette demande pour la somme de **2 500 \$**.

Il est proposé par Sylvie St-Georges

Appuyé par Stephen Subranni

Et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil de la Ville de Saint-Gabriel accorde l'aide financière demandée de **2 500 \$** au Club FADOQ St-Gabriel pour aider à financer leurs activités régulières et leurs sorties pour l'année 2025.

117-04-2025 12.5 Grille salariale – Camp de jour estival 2025

ATTENDU QUE le ministère du Travail a annoncé une hausse du taux général du salaire minimum de **0.35 \$ l'heure**, le faisant passer à **16.10 \$ l'heure** à compter du 1^{er} mai 2025;

ATTENDU QU'il est opportun d'adopter la même grille salariale avec les autres municipalités de Brandon.

Il est proposé par Julie Croisetière
Appuyé par Christian Paquin Coutu
Et résolu à l'unanimité :

QUE les membres de ce conseil acceptent la grille salariale pour le camp de jour estival 2025.

118-04-2025 12.6 Pont payant – Association des personnes handicapées de Brandon

ATTENDU la demande de madame Peggy Lebel, de l'Association des personnes handicapées de Brandon, pour avoir l'autorisation de faire un pont payant dans le cadre d'une levée de fonds pour l'organisme, samedi le 24 mai 2025 au coin des rue Saint-Gabriel et Dequoy, de 9 h à 15 h.

Il est proposé par Sylvie St-Georges
Appuyé par Julie Croisetière
Et résolu à l'unanimité :

QUE les membres de ce conseil autorisent l'Association des personnes handicapées de Brandon à tenir un pont payant au coin des rues Saint-Gabriel et Dequoy, conditionnellement à l'obtention des autorisations nécessaires auprès de la Sûreté du Québec et du ministère des Transports et de la Mobilité durable;

QUE cette activité se tienne samedi le 24 mai 2025, entre 9 h et 15 h;

QUE copie de la présente soit transmise à la Sûreté du Québec et aux responsables des services incendies et ambulanciers.

119-04-2025 12.7 Accès gratuit à la plage pour Saint-Gabriel-de-Brandon – Saison estivale 2025

ATTENDU QUE la ville a élaboré une proposition profitable et adaptée pour chaque municipalité environnante afin qu'elles puissent être des municipalités-partenaires et que leurs citoyens aient accès à la Plage de Saint-Gabriel gratuitement lors de la saison estivale 2025

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon a accepté la proposition pour un montant de **13 680 \$**.

Il est proposé par Stephen Subranni
Appuyé par Richard Blouin
Et résolu à l'unanimité :

QUE les membres de ce conseil autorisent la gratuité à la Plage de Saint-Gabriel aux citoyens de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon pour la saison estivale 2025, sous présentation d'un permis de conduire à l'adresse de la municipalité ou d'une carte citoyenne.

120-04-2025 12.8 Accès gratuit à la plage pour Saint-Damien – Saison estivale 2025

ATTENDU QUE la ville a élaboré une proposition profitable et adaptée pour chaque municipalité environnante afin que leurs citoyens aient accès à la Plage de Saint-Gabriel gratuitement lors de la saison estivale 2025

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Damien a accepté la proposition pour un montant de 7 392 \$.

Il est proposé par Sylvie St-Georges
Appuyé par Christian Paquin Coutu
Et résolu à l'unanimité :

QUE les membres de ce conseil autorisent la gratuité à la Plage de Saint-Gabriel aux citoyens de la Municipalité de Saint-Damien pour la saison estivale 2025, sous présentation d'un permis de conduire à l'adresse de la municipalité ou d'une carte citoyenne.

121-04-2025 12.9 Embauche de PPP – Saison estivale 2025

Il est proposé par Stephen Subranni
Appuyé par Richard Blouin
Et résolu à l'unanimité :

QUE l'embauche de cinq (5) salariés hors-plancher d'emploi pour la saison 2025, dont les noms figurent plus-bas, soit autorisée :

- ✓ Michel Bastarache;
- ✓ Paolo St-Gelais;
- ✓ Francis Cloutier;
- ✓ Guillaume Dupuis;
- ✓ Francis Fafard;

QUE ces employés débutent le 28 avril 2025;

QU'ils soient rémunérés selon la convention collective en vigueur et soient sous l'autorité du directeur des travaux publics, Simon Gariépy.

122-04-2025 12.10 Avis de motion du règlement CV. 590-1 – Accès, utilisation et bon ordre de la Plage de Saint-Gabriel

AVIS DE MOTION est donné par Stephen Subranni, membre du conseil, qu'il entend proposer, lors de la présente séance, le projet de règlement CV. 590-1 concernant l'accès, l'utilisation et le bon ordre de la Plage de Saint-Gabriel.

123-04-2025 12.11 Dépôt du premier projet de règlement CV. 590-1 – Accès, utilisation et bon ordre de la Plage de Saint-Gabriel

ATTENDU QUE certaines modifications doivent être apportées au règlement CV. 590 concernant l'accès, l'utilisation et le bon ordre de la Plage de Saint-Gabriel;

ATTENDU QU'avis de motion a été donné pour le règlement CV. 590-1, lequel porte sur l'accès, l'utilisation et le bon ordre de la Plage de Saint-Gabriel.

Il est proposé par Stephen Subranni
Appuyé par Christian Paquin Coutu
Et résolu à l'unanimité :

QUE les membres de ce conseil adoptent le projet de règlement CV. 590-1, celui-ci abrogeant le règlement CV. 590, tel que déposé.

124-04-2025 12.12 Embauche de sauveteurs à la plage – Saison estivale 2025

Il est proposé par Christian Paquin Coutu

Appuyé par Julie Croisetière

Et résolu à l'unanimité :

QUE les membres de ce conseil acceptent les embauches de sauveteurs à plage pour la saison estivale 2025, soit :

- Jean-Nicolas Bastarache comme chef-sauveteur à **25 \$ / h**;
- Mérédith Bastarache comme sauveteuse à **23.75 \$ / h** (3^e année);
- Sarah Lemaignan comme sauveteuse à **22.25 \$ / h** (1^{re} année);
- Laurie Belleville comme sauveteuse à **22.25 \$ / h** (1^{re} année);
- Ludovic Sirois comme sauveteur à **22.25 \$ / h** (1^{re} année);
- Éléonore Dupont comme sauveteuse à **22.25 \$ / h** (1^{re} année);

QU'à ces salaires s'ajoutent aussi des frais d'essence, de vêtement, de requalification plage et de formation.

125-04-2025 12.13 Participation au programme d'éducation au vélo « Cycliste averti »

ATTENDU QUE la ville a été invitée à participer au programme d'éducation au vélo « Cycliste averti » visant à sensibiliser les élèves de l'école des Grands Vents à la sécurité et aux bonnes pratiques en matière de cyclisme;

ATTENDU QUE la dépense totale pour ce programme est de **2 100 \$** plus taxes;

ATTENDU QUE la ville souhaite participer à hauteur de 55 % de cette dépense, en fonction du nombre d'élèves de l'école des Grands Vents, représentant le pourcentage de la contribution.

Il est proposé par Stephen Subranni

Appuyé par Richard Blouin

Et résolu à l'unanimité :

QUE ce conseil autorise la participation financière à hauteur de 55 % de la dépense totale de **2 100 \$** plus taxes, soit un montant de **1 155 \$** plus taxes pour la mise en œuvre du programme « Cycliste averti » à l'école des Grands Vents.

13. VARIA

126-04-2025 13.1 Promesse d'achat – Lot 3 044 121

ATTENDU QUE la ville est intéressée à acquérir le lot 3 044 121 pour former un lot bâtissable en le jumelant avec le lot 3 033 119 situé juste à côté dont elle est propriétaire;

ATTENDU QUE le directeur général a été autorisé à déposer un chèque certifié de **2 000 \$** avec la promesse d'achat du lot 3 044 121 dans laquelle la ville propose un montant de **15 500 \$** (rés. 091-04-2025);

ATTENDU QUE l'offre de **15 500 \$** a été accepté par le vendeur.

Il est proposé par Christian Paquin Coutu

Appuyé par Sylvie St-Georges

Et résolu à l'unanimité :

QUE le directeur général soit autorisé à déposer un chèque certifié de **13 500 \$** avec la promesse d'achat du lot 3 044 121, représentant la balance de l'offre d'achat;

QUE cette somme soit prise à même le fonds de roulement sur un terme de 3 ans;

QUE le directeur général et le maire soit autorisés à signer tous les documents nécessaires à cette transaction.

127-04-2025 13.2 Demande de PIIA – 5 827 813

CONSIDÉRANT QUE la demande de PIIA 2025-009 pour le lot 5 827 813 situé au 150-154 rue Saint-Gabriel autoriserait la modification des enseignes suite à un changement de bannière sans modifier les dimensions des enseignes;

CONSIDÉRANT QUE la demande est sujette à l'approbation du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT QUE la demande rencontre la très grande majorité des objectifs et critères du règlement;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil d'accepter la présente demande de PIIA en ce qui a trait à la modification des enseignes tel que présenté.

Il est proposé par Stephen Subranni
Appuyé par Sylvie St-Georges
Et résolu à l'unanimité :

QUE les membres de ce conseil acceptent la demande de PIIA 2025-009 pour le lot 5 827 813 situé au 150-154 rue Saint-Gabriel autorisant la modification des enseignes suite à un changement de bannière sans modifier les dimensions des enseignes.

128-04-2025 13.3 Avis de motion du règlement CV. 608 – Modification au règlement de zonage

AVIS DE MOTION est donné par Christian Paquin Coutu, membre du conseil, qu'il entend proposer, lors de la présente séance, une modification au règlement CV. 195, intitulé : « Règlement de zonage de la Ville de Saint-Gabriel » dont l'effet est de modifier le nombre d'étages permis en zone C-08 et C-34-1, l'ajout de l'usage résidentiel multifamilial en zone C-49, modifier la superficie d'enseigne commerciale posée à plat sur un mur, redéfinir les termes étage et premier étage, modifier le plan de zonage et l'annexe B par l'ajout des zones H-50 et H-51.

Cet avis de motion est donné conformément à l'article 114 de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme et provoque conséquemment le gel de l'émission des permis ou certificats accordés pour l'exécution des travaux ou l'utilisation d'un immeuble qui, advenant l'adoption du règlement de modification, sera prohibé.

129-04-2025 13.4 Dépôt du premier projet de règlement CV. 608 – Modification au règlement de zonage

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et lequel porte sur une modification au règlement CV. 195 intitulé « RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA VILLE DE SAINT-GABRIEL ».

Il est proposé par Christian Paquin Coutu
Appuyé par Sylvie St-Georges
Et résolu à l'unanimité :

QUE le projet de règlement CV. 608 soit adopté tel que déposé.

130-04-2025 13.5 Avis de motion du règlement CV. 609 – Modification du règlement sur les PIIA

AVIS DE MOTION est donné par Stephen Subranni, membre du conseil, qu’il entend proposer, lors de la présente séance, une modification au règlement CV. 447, intitulé : « Règlement sur les plans d’implantation et d’intégration architecturale » dont l’effet est de modifier les zones d’application et l’application de ce règlements au projet intégré.

131-04-2025 13.6 Dépôt du premier projet de du règlement CV. 609 – Modification du règlement sur les PIIA

ATTENDU QU’un avis de motion a été donné et lequel porte sur le projet de règlement CV. 609 modifiant le règlement sur les plans d’implantation et d’intégration architecturale CV. 447;

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Gabriel souhaite préciser les zones d’application et augmenter le nombre de projet soumis au règlement sur les plans d’implantation et d’intégration architecturale.

Il est proposé par Stephen Subranni
Appuyé par Julie Croisetière
Et résolu à l’unanimité :

QUE le projet de règlement CV. 609 soit adopté tel que déposé.

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

132-04-2025 15. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AVRIL 2025

Il est proposé par Julie Croisetière
Appuyé par Sylvie St-Georges
Et résolu à l’unanimité :

QUE la séance ordinaire de ce 7 avril 2025 soit levée à 21h10.

Gaétan Gravel
Maire

Michel St-Laurent
Directeur général et greffier

Approbation par le maire des règlements et des résolutions selon l'article 53 de la Loi sur les cités et villes

Je soussigné, Gaétan Gravel, maire de la Ville de Saint-Gabriel, approuve toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n’ayant pas avisé le greffier de mon refus de les approuver conformément à l’article 53 L.C.V., en apposant ma signature au bas du présent document ce 8^e jour d’avril 2025.

Gaétan Gravel
Maire